

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25099

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSITION DU MARDI 15 JUILLET 2025 AU LUNDI 28 JUILLET 2025 MONSIEUR MAXIME MASQUEFA

Chapelle des Dominicaines

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de Monsieur Maxime MASQUEFA d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du mardi 15 juillet 2025 au lundi 28 juillet 2025.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 10 juin 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250610-25239-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025
Publication : 26/06/2025